

CHARTRE PEDAGOGIQUE

La charte a pour objectif de préciser pour tous nos partenaires et usagers la démarche pédagogique de l'école, qui est reflétée par les cursus ou parcours qui sont proposés.

L'inscription à l'école équivaut à un contrat passé entre l'élève et l'établissement :

Le CRD s'engage à offrir une structure d'enseignement, de sensibilisation et de diffusion de qualité, à s'insérer dans une démarche d'action culturelle réfléchie et à respecter la pluralité des besoins et des attentes exprimées.

Ce dernier point ne s'entend pas comme une proposition de « self-service » musical, chorégraphique, théâtral ou en arts plastiques où chacun pourrait juger de la pertinence d'un enseignement ou d'une programmation.

Totalement à l'opposé d'une démarche flattant l'individualisme, il s'agit d'accueillir des publics d'origines diverses, aux choix stylistiques variés, aux démarches d'apprentissages complémentaires et aux projets multiples (de la recherche d'une initiation à un objectif professionnel).

La démarche de l'école sera lisible dans son organisation structurelle et sera le reflet des objectifs suivants :

- Apprendre à aimer écouter et/ou regarder
- Apprendre à être musiciens et/ou danseurs et/ou comédiens dans des ensembles
- Apprendre à être plasticien
- Apprendre à se produire sur scène et à devenir autonome
- Découvrir tous les langages musicaux ou chorégraphiques et théâtraux proposés, en participant à des projets transversaux avec les autres arts

L'élève inscrit s'engage à participer à cette démarche et à participer aux prestations (concerts, spectacles, expositions) proposées par les enseignants et à fournir le travail personnel nécessaire à sa progression et à la bonne marche des projets. En cas d'inscription au sein de plusieurs départements pédagogiques (Danse, Musique, Art Dramatique, Beaux Arts), il sera demandé à chaque élève, d'indiquer sur le bulletin d'inscription, le choix de sa discipline principale, afin de prioriser celle-ci lors des projets auxquels il participera. Celle-ci sera prioritaire au moment des inscriptions. Deux disciplines pourront être indiquées, après avis du conseil de classe ou pédagogique.

Enfin, il est vivement encouragé à assister en tant que spectateur à toute manifestation artistique au sein des ateliers ou dans d'autres salles situées sur l'agglomération.



TABLE DES MATIERES

Introduction	p.1
Table des matières	p.2
L'itinéraire de découverte en musique, danse, art dramatique, beaux-arts	p.3
Le cursus diplômant	p.4
Le cursus diplômant musique	p.5 et 6
Le cursus diplômant et modulant en musique jazz et en cursus choral	p.7 et 8
Le cursus diplômant danse	p.9
Le cursus diplômant danse mis en place à partir de la rentrée 2015	p.10
Le cursus diplômant art dramatique	p.11
Les parcours modulants	p.12
Le parcours modulant musique	p.13
Le parcours modulant musiques actuelles et amplifiées	p.14
Le parcours modulant danse	p.15
Le parcours modulant art dramatique	p.16
Le parcours beaux-arts	p.17 et 18
Le soutien aux pratiques amateurs	p.19 et 20
Les évaluations en musique	p.21 et 22
Les évaluations en danse, art dramatique et beaux-arts	p.23 et 24
Le passage d'un cursus diplômant à un parcours modulant	p.25
Modalités d'entrées en cycle 3 musique	p.26
Le D.E.M de musiques actuelles et amplifiées	p.27 à 30

L'ITINERAIRE DE DECOUVERTE EN MUSIQUE, DANSE, ET BEAUX-ARTS

Les jeunes enfants peuvent suivre un itinéraire de découverte en musique, danse, arts plastiques et art dramatique.

Age	Cours	Durée	Contenu
4-5 ans	Éveil <i>musical et corporel</i>	0h45	Exploration de l'espace et du temps, éléments gestuels simples, mises en situations chorégraphiques ou musicales
5-6 ans	Éveil <i>musical et corporel</i>	0h45	Éveil musical et corporel avec découvertes instrumentales
6 et 7 ans	Initiation danse	1h	Approfondissement des données de l'éveil et expérimentation du mouvement dansé et des principes des différentes techniques de danse
6 ans	Initiation musique et ateliers de découverte <i>instrumentale</i>	1h	Exploration rythmique et vocale, éveil corporel développement de la créativité <i>(30mn)</i> , Ateliers de découvertes et d'initiations aux instruments proposés par l'école <i>(30mn)</i>
5 à 7 ans	<i>Éveil</i> aux arts plastiques	1h30	Découverte des fondamentaux de l'expression plastique. Développement du sens de l'observation, de la curiosité, du désir de créer et d'inventer en manipulant des matériaux divers

De nombreuses interventions en milieu scolaire sont effectuées par des musiciens intervenant diplômés, ainsi que l'organisation d'orchestres à l'école (cordes, bois et cuivres) au sein des écoles primaires de la Communauté d'agglomération. Ces interventions sont liées aux demandes des professeurs des écoles et à leur projet de classe. Des interventions sont également effectuées en milieu spécialisé et en secteur petite enfance.



LE CURSUS DIPLOMANT

Ce cursus s'adresse à tous ceux qui souhaitent suivre un enseignement musical, chorégraphique, et théâtral complet.

La richesse de l'enseignement apporté est la garantie d'une formation complète et solide. L'importance du volume horaire demandé n'est cependant pas à sous-estimer.

Ces enseignements s'articulent en cycles, validés par des examens de fin de cycles (cf chapitre concernant l'évaluation). Les certificats de fin de cycle sont délivrés après l'obtention de toutes les unités de valeur.

Cycles non-pré-professionnels ou amateurs :

Attestation d'Études Musicales, Chorégraphiques ou Théâtrale à la fin du 1er cycle.

Brevet d'Études Musicales, Chorégraphiques ou Théâtrale à la fin du 2ème cycle.

Certificat d'Études Musicales, Chorégraphiques à la fin du 3ème cycle non spécialisé.

Cycle pré-professionnel

Diplôme d'Études Musicales à la fin du cycle spécialisé ou d'orientation professionnelle.

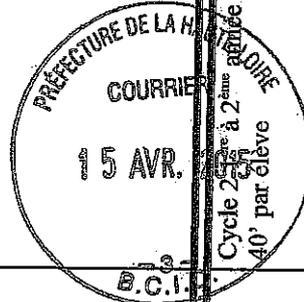
Organisation des études :

- Concernant la musique, outre un temps de travail personnel quotidien, trois à quatre cours seront suivis chaque semaine, chacun générant des productions publiques régulières.
- Concernant la danse, 3h à 6h de cours hebdomadaires seront requises.
- Concernant l'art dramatique 4h30 à 7 h de cours hebdomadaires, incluant des cours de techniques vocales et un stage de pratiques chorégraphiques.

Ce cursus s'adresse donc à ceux qui souhaitent avoir une pratique musicale, chorégraphique et théâtrale soutenue.

CURSUS DIPLOMANT MUSIQUE

Pratiques collectives mixtes		Cours d'instrument ¹	Ensembles instrumentaux
Cycles	Pratiques collectives mixtes		
Cycle 1* 1 ^{ère} année	<p>Pour les enfants instrumentistes : Chorale $\frac{3}{4}$ h + Formation musicale axée essentiellement sur la pratique instrumentale $\frac{3}{4}$ h + Ateliers Rythmiques $\frac{3}{4}$ h.</p> <p>Pour les + 12 ans instrumentistes : Formation Musicale 1h + pratique collective facultative choisie dans la liste proposée sur le bulletin d'inscription.</p> <p>Pour les enfants en cursus chorale² : Formation Musicale 45mn, Chant : 45mn + 1h, cours d'accompagnement au piano : 30mn par petits groupes.</p> <p>Pour les enfants instrumentistes : Chorale $\frac{3}{4}$ h + Formation musicale $\frac{3}{4}$ h (regroupées avec la chorale).</p> <p>Pour les adultes instrumentistes : Formation Musicale 1h + Chorale (facultative) 1h30 ou Orchestre (facultatif) ou 1 ensemble choisi dans la liste proposée sur le bulletin d'inscription.</p> <p>Pour les enfants en cursus chorale² : Formation Musicale 45mn, Chant : 45mn + 1h, cours d'accompagnement au piano : 30mn par petits groupes.</p>	Cycle 1 1 ^{ère} année 30' par élève ou 45' en pédagogie de groupe	Ensembles instrumentaux
Cycle 1 2 ^{ème} année	<p>A partir du niveau IC3 en F.M, le choix de la pratique collective devra être fait en accord avec le professeur référent (professeur de la discipline instrumentale principale)</p> <p>Danse</p> <p>Chorale 1h (adultes 1h30)</p> <p>Orchestres³ 1h</p> <p>Ensembles proposés sur le bulletin d'inscription</p> <p>Théâtre</p> <p>Pour les enfants en cursus chorale² : Chant : 45mn + 1h, Cours d'accompagnement au piano : 30mn par petits groupes.</p>	Cycle 1 2 ^{ème} année 30' par élève ou 45' en pédagogie de groupe	conseillés
Cycle 1 3 ^{ème} à 5 ^{ème} année	<p>Pour les enfants et les adultes : Formation musicale 1h et 1h30 en IC4</p>	Cycle 1 3 ^{ème} à 4 ^{ème} année 30' par élève ou 40' sur avis du professeur ou en pédagogie de groupe pour ceux orientés vers le parcours modulant	conseillés
Cycle 2* 1 ^{ère} à 3 ^{ème} année	<p>En accord avec le professeur référent : Danse Chorale 1h30 Orchestres³ 1h30 Musique de chambre⁴ 30'</p> <p>Pour les enfants en cursus chorale² : Chant : 1h, Cours de technique vocale avec le professeur de chant : 30mn par petits groupes.</p>	Cycle 2 1 ^{ère} à 2 ^{ème} année 40' par élève	conseillés



	Cours de direction de chœurs : 1h.			
Cycle 2 4 ^{ème} à 5 ^{ème} année	En accord avec le professeur référent : Danse Orchestres 2h Ensemble vocal 1h30 Musique de chambre ⁴ 30'	Formation musicale 1h30 (2h la dernière année du cycle) Arrangement-composition 2h (facultatif) Histoire de la musique, Analyse, Harmonie (facultatif)	Cycle 2 3 ^{ème} à 4 ^{ème} année 40' par élève Fin de 2 ^{ème} cycle : 50'	conseillés
Cycle 3* de formation à la pratique amateur	Orchestre 2h ou ensemble vocal 1h Musique de chambre 1h (deux années au moins dans le cycle)	Formation musicale 2h Arrangement-composition 2h (facultatif) Histoire de la musique, Analyse, Harmonie (facultatif)	Cycle 3 1 ^{ère} à 3 ^{ème} année 50' par élève	Conseillés
Cycle 3 de formation pré-professionnelle.	Orchestre 2h ou ensemble vocal 1h Musique de chambre 1h (deux années au moins dans le cycle)	Formation musicale 2h Arrangement-composition 2h (facultatif) Histoire de la musique, Analyse, Harmonie (facultatif)	Cycle 3 de formation pré-professionnelle. 2 à 4 années 60' par élève	Obligatoire

*Les cycles 1 et 2 peuvent être effectués en 3 à 5 ans en moyenne selon la progression des élèves. Le cycle 3 s'effectue en 2 ou 3 ans en moyenne. L'accès en Cycle 3 de formation pré-professionnelle s'effectue après l'étude du dossier de l'élève par le conseil pédagogique et la réussite à un examen d'entrée. La durée dans ce cycle est de 1 à 4 ans.

¹Le temps de cours d'instrument est donné à titre indicatif pour un seul élève. En suivant un cours dit de « pédagogie de groupe », les élèves profitent d'un temps de cours plus important, de l'émulation et de la dynamique du groupe, progressent en autonomie et ont davantage de temps pour aborder de plus nombreux domaines.

² L'entrée en cursus chorale pour les nouveaux élèves se fera sur audition par le professeur de chant chorale en début d'année.

³Seuls les ensembles ou orchestres figurant dans la liste des pratiques collectives obligatoires du bulletin d'inscription valideront celle-ci, les autres sont facultatifs et ne permettront pas cette validation.

Différents styles peuvent être proposés : orchestre à vents, orchestre à cordes, orchestre symphonique, orchestre de tango, ensemble de musique traditionnelle, ensemble de musique actuelle (groupes), ensemble de musique de rue,...

⁴ La musique de chambre comprend un petit nombre d'instrumentistes jouant des instruments différents. Les groupes de musiques actuelles y sont donc assimilés.

A l'issue du cycle I : l'élève obtient une attestation d'études musicales : l'AEM

A l'issue du cycle II : l'élève obtient un brevet d'études musicales : le BEM

A l'issue du cycle III non spécialisé ou amateur : l'élève obtient un certificat d'études musicales: le CEM

A l'issue du cycle III spécialisé ou d'orientation professionnelle : l'élève obtient un diplôme d'études musicales : le DEM

CURSUS DIPLOMANT ET MODULANT EN MUSIQUES JAZZ

Les Ateliers ou « combos » sont ouverts à tous les élèves à partir de 13 ans.

Organisation du cursus jazz :

Le cours central du cursus est le combo (atelier jazz de 3 à 9 musiciens environ).

Après quatre années en moyenne de combo initiation ou sur avis des professeurs, les élèves qui le souhaitent ont la possibilité de préparer et de passer une U.V « jazz » de niveau 1er cycle, validant l'acquisition des bases rythmiques, mélodiques, harmoniques, nécessaires à la pratique du jazz.

Elle fait partie des U.V optionnelles comptant pour le BEM.

Pour ceux qui désirent aller plus loin dans leur apprentissage, ils ont la possibilité de préparer et de passer une U.V « jazz » de niveau 2ème cycle.

Elle fait partie des U.V optionnelles comptant pour le CEM ou DEM.



Les disciplines :

Combo initiation : durée du cours entre 45mn et 1h.

Cet atelier concerne toutes les personnes qui souhaitent s'initier au jazz. On y travaille toutes les bases rythmiques, mélodiques, harmoniques.

Combo perfectionnement : durée du cours entre 1h00 et 1h30.

Cet atelier est destiné aux personnes désireuses de s'investir davantage dans cette discipline. Un réel travail personnel sera demandé afin d'approfondir l'ensemble des connaissances et compétences nécessaires à la pratique du jazz amateur.
Pré-requis : cycle 2 ou niveau équivalent (après avis des professeurs)

Perfectionnement instrumental :

En complément du combo, des ateliers instrumentaux individuels ou en groupe sont dispensés dans les disciplines suivantes : piano, guitare, guitare basse, vents (saxophones, clarinettes, trombone etc.....). L'organisation de ces ateliers est fixée chaque année à la rentrée scolaire en fonction des demandes (les places étant limitées et réservées aux personnes inscrites en combo perfectionnement).

Harmonie jazz :

Entendre et comprendre les accord, cadences, les gammes, les modes, la ré-harmonisation.....

CURSUS CHORAL DIPLOMANT

Le cursus choral est une formation qui englobe plusieurs pratiques :

- la pratique du chant en chœur ou en petit groupe
- l'accompagnement au piano (atelier en 1er cycle)
- la formation musicale
- un atelier de technique vocale (en 2ème cycle)
- l'initiation à la direction de chœur (2ème cycle)

Ces cours sont préparés en équipe et aboutissent régulièrement à des prestations publiques.

La CHAM vocale de l'école du Val Vert du Fuy est incluse dans ce cursus choral.

OBJECTIFS

Fin de 1er cycle

Voix :

- avoir une bonne posture ; travail sur la respiration, la justesse, le placement de la voix ; apprendre à suivre les indications du chef de chœur être capable de chanter sa voix dans un canon *a capella* sans direction ; être capable de chanter en polyphonie (3 voix, chœur, petit groupe)

accompagnement au piano :

- savoir assurer l'accompagnement d'un chant à 2 mains (basse+accords) ; savoir chanter en s'accompagnant ; savoir lire et interpréter une grille d'accords (Majeurs et mineurs) ; savoir déchiffrer et jouer la partie chantée ; savoir trouver l'accompagnement d'une mélodie

Fin de 2ème cycle

Pour le 2ème cycle, les objectifs ne sont pas encore finalisés en ce qui concerne l'examen.

Les élèves suivent en plus un atelier de technique vocale et une initiation à la direction de chœur.

Pour l'accompagnement au piano, ils sont incités à aller travailler avec les accompagnateurs du CRD.

CURSUS DIPLOMANT DANSE

Cycle*	Age minimal	Cours	Ballets – spectacles d'élèves
Cycle 1 2 ^{ème} à 3 ^{ème} année	A partir de 8 ans	1h15 de cours de danse classique 2 fois par semaine + Formation Musicale danseurs 0h30	Obligatoires
Cycle 1 4 ^{ème} année		1h15 de cours de danse classique 2 fois par semaine + 1h30 de cours de danse jazz 1 fois par semaine Formation Musicale danseurs 0h30	Obligatoires
Cycle 2 1 ^{ère} à 5 ^{ème} année		Technique dominante (classique) 3h00 en deux cours Technique complémentaire (jazz) 1h30 Atelier chorégraphique ³ 1h00 (classique) Atelier chorégraphique ³ 30' en jazz pour les 2C2 et C3 et 1h pour les 2C4	Obligatoires
Cycle 3 1 ^{ère} à 3 ^{ème} année		Technique dominante (classique) 3h00 en deux cours Technique complémentaire (jazz) 1h30 Atelier chorégraphique 1h00 et 0h45 en jazz	Obligatoires

* Les cycles 1 et 2 peuvent être effectués en 4 à 5 ans en moyenne selon la progression des élèves. Le cycle 3 s'effectue en 2 ou 3 ans en moyenne.

¹La technique dominante est l'esthétique principale.

²La technique complémentaire est l'esthétique secondaire.

³L'atelier chorégraphique comprend un travail d'expérimentation (improvisation, création, danse libre, découverte du répertoire, de la notation, etc...).

Nous nous réservons le droit d'ouvrir ou de ne pas ouvrir, de regrouper, tels ou tels cours en fonction des effectifs et des heures d'enseignement.

A l'issue du cycle I : l'élève obtient une attestation d'études chorégraphiques : l'AEC

A l'issue du cycle II : l'élève obtient un brevet d'études chorégraphiques : le BEC

A l'issue du cycle III : l'élève obtient un brevet d'études chorégraphiques : le CEC



MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU CURSUS DIPLOMANT DANSE EN ADEQUATION AVEC LE NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL

Cycle	Age minimal	Cours	Ballets – spectacles d'élèves
Cycle 1 1ère année mis en place à la rentrée 2015	A partir de 8 ans	1h15 de cours de danse classique+ 1h15 de danse jazz Formation Musicale danseurs 0h30	Obligatoires
Cycle 1 2ème année mis en place à la rentrée 2016		1h15 de cours de danse classique+ 1h15 de danse jazz. Formation Musicale danseurs 0h30	Obligatoires
Cycle 1 3ème année mis en place à la rentrée 2017		1h30 de cours de danse classique+ 1h30 de danse jazz Formation Musicale danseurs 0h30	Obligatoires
Cycle 1 4ème année mis en place à la rentrée 2018		1h30 de cours de danse classique+ 1h30 de danse jazz Formation Musicale danseurs 0h30	Obligatoires

Nous nous réservons le droit d'ouvrir ou de ne pas ouvrir, de regrouper, tels ou tels cours en fonction des effectifs et des heures d'enseignement.

A l'issue du cycle I : l'élève obtient une attestation d'études chorégraphiques : l'AEC

CURSUS DIPLOMANT ART DRAMATIQUE

Cycle	Age minimal	Cours – Temps hebdomadaire	Spectacles d'élèves
Cycle 1 Durée : <u>1 à 2 ans</u>	A partir de <u>15 ans</u>	2h de cours « initiation ados » + <u>2h30</u> de cours <u>techniques cycle I + II rassemblés</u> , 0h30 de cours de <u>techniques vocales</u> en pédagogie de groupe + 1 master classe avec technique spécifique : masque, marionnette, cirque, mime, etc... <u>pourra être organisée</u> .	Oui
Cycle 2 Durée : 1 à 3 ans	16 ans	<u>2h30</u> de cours avec le cycle I + 3h de cours cycle II + 1h de <u>techniques vocales</u> en pédagogie de groupe 2 stages obligatoires avec 1 technique spécifique 1 stage de danse obligatoire	Obligatoires

A l'issue du cycle I : l'élève obtient une attestation d'études théâtrales : l'AET

A l'issue du cycle II : l'élève obtient un brevet d'études théâtrales : le BET



LES PARCOURS MODULANTS

Ces parcours permettent à chacun d'organiser ses études musicales ou chorégraphiques ou théâtrales ou en arts plastiques en fonction du temps dont il dispose et de l'énergie qu'il veut consacrer à ses études artistiques. Ils ne sont pas soumis aux passages d'examens de fin de cycle et ne permettent pas d'obtenir les diplômes de fins de cycles. Tout comme pour les cursus diplômants, chaque enseignement est destiné à aboutir à des productions publiques et requiert donc un travail personnel soutenu.

Une base minimale obligatoire peut être enrichie par toutes les disciplines proposées par l'école.

Pour le département Musique : La base minimale est composée de deux cours

Tous les cours de pratiques collectives (figurant sur le dossier d'inscription) ou d'atelier chorégraphique du cursus sont accessibles selon le niveau des élèves et l'avis du professeur référant. Les élèves doivent suivre une pratique collective obligatoire et/ou un cours de formation musicale après avis du professeur référent.

En musique, les élèves ont le choix de poursuivre ou non la Formation Musicale à la fin du 1^{er} cycle. Les élèves commençant après l'âge de 12 ans peuvent faire le choix de ne pas suivre le cours de Formation Musicale s'ils sont techniquement d'un niveau de fin de 1^{er} cycle (en FM) et d'intégrer un autre atelier de pratique collective (groupes de musiques actuelles, groupe de musique traditionnelle, groupe de musique de rue, chorale adultes).

La base des deux cours étant minimale, les élèves souhaitant recevoir une formation complète sans être soumis à examen en ont ici la possibilité.

Pour le département Danse : L'élève qui souhaite s'inscrire en parcours modulant aura accès à une seule technique à raison d'un cours par semaine, sauf pour les adultes non débutants et les élèves de 2^{ème} cycle.

Pour le département Art Dramatique : l'élève ne pourra avoir accès qu'aux ateliers suivants :

- Pré-ados / initiation = 2h par semaine
- Ados / initiation renforcée = 2h par semaine
- Adultes / initiation renforcée = 2h par semaine

Pour le département Beaux-arts :

Les enseignements en arts plastiques sont proposés aux enfants et aux adultes. Dans un environnement pédagogique composé de pratiques en ateliers, de réalisations individuelles et collectives, animé par une équipe d'enseignants-artistes, les élèves découvrent et se perfectionnent dans une multitude de pratiques artistiques.

Ces cours se déroulent l'après-midi et en début de soirée tout au long de l'année scolaire et s'adressent à tous.

A la suite d'un apprentissage abouti et varié, l'élève a la possibilité de suivre un enseignement donné sous forme d'ateliers libres, dernière étape vers l'autonomie.

Le parcours modulant permet à chacun d'y apprendre, à son rythme, le sens des formes, des couleurs, des matières, des volumes... tout en laissant libre cours à sa créativité. Il s'agit d'apprendre à :

- observer,
- analyser,
- éveiller et développer la curiosité et la réflexion de chacun.

PARCOURS MODULANT MUSIQUE A PARTIR DE LA FIN DE CYCLE 1

Pratiques collectives mixtes			
6 années suivantes	Cours d'instrument ¹	Ensembles instrumentaux	Concerts Spectacles d'élèves obligatoires
AU CHOIX : Orchestres ² , chœurs, danse traditionnelle, FM, musique de chambre ³	30' ou 45' en pédagogie de groupe et après avis du professeur	conseillés	

Le temps de cours d'instrument est donné à titre indicatif pour un seul élève. En suivant un cours dit de « pédagogie de groupe », les élèves profitent d'un temps de cours plus important, de l'émulation et de la dynamique du groupe, progressent en autonomie et ont davantage de temps pour aborder de plus nombreux domaines.
²Seuls les ensembles ou orchestres figurant dans la liste des pratiques collectives obligatoires du bulletin d'inscription valideront celle-ci, les autres sont facultatifs et ne permettront pas cette validation.

Différents styles peuvent être proposés : orchestre à vents, orchestre à cordes, orchestre symphonique, orchestre de tango, ensemble de musique traditionnelle, ensemble de musique actuelle (groupes), ensemble de musique de rue,...

³ La musique de chambre comprend un petit nombre d'instrumentistes jouant des instruments différents. Les groupes de musiques actuelles y sont donc assimilés.

LES PRATIQUES COLLECTIVES SEULES

Tout musicien peut s'inscrire en pratique collective seule, sous réserve du nombre de places disponibles et du niveau requis pour certains ensembles.

Un musicien de niveau troisième cycle ou après avis du directeur, désirant s'inscrire en pratique collective seule, peut bénéficier du tarif « usager non élève » sous réserve du nombre de places et de l'apport artistique fait à cette pratique.



PARCOURS MODULANT DES ENSEIGNEMENTS DES MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES : TRITON

Le Triton est piloté en partenariat avec la Maison pour tous de Chadrac qui participe activement à la répétition et à la diffusion des musiques amplifiées.

Parcours A : (de 2 à 8 ans, à partir de 11 ans)

Découverte de la pratique des musiques actuelles amplifiées par le biais de la création.

Volume de cours:

- 1 heure de cours d'instrument en groupe en studio ou en salle de cours (de 4 à 5 élèves selon les disciplines)
- 1 heure de pratique de groupe en studio (en formation rock)

Diffusion : Chaque élève doit passer deux fois sur scène au minimum.

Fin de parcours : l'élève se verra proposer soit le passage en parcours B soit, au bout des 8 ans maximum un accompagnement dans sa pratique amateur.

Parcours B : (3 à 5 ans)

L'entrée en parcours B se fait par le biais de la réalisation d'un projet réalisé par l'élève en autonomie l'année précédant son entrée. Ce projet permet d'évaluer la capacité de l'élève à conduire sa création en autonomie.

Volume de cours:

Perfectionnement de la pratique de groupe dans un cadre de semi-autonomie

- 2 heures de répétition hebdomadaire (sans professeur mais avec un accompagnement technique assuré par le régisseur animateur du lieu de travail dans le cas d'un groupe peu autonome)
- 12 heures d'intervention par an dans le groupe par le professeur référent.
- 10 heures de cours par an par élève dans sa discipline.
- 1 stage technique.
- 1 stage de présence scénique.
- 1 stage de Musique assistée par ordinateur.
- cours d'harmonies.

PARCOURS MODULANT DANSE : CLASSIQUE OU JAZZ A L'ISSUE DU 1^{ER} CYCLE

L'élève qui souhaite s'inscrire en parcours modulant aura accès à une seule technique à raison d'1h30 par semaine
La participation à l'atelier chorégraphique sera possible sur avis du professeur

	Age minimal	Cours	spectacles d'élèves
4 ^{ème} année du 1 ^{er} cycle	A partir de 11 ans et les 7 années suivantes	Technique Jazz 1h30 par semaine	Obligatoire
A l'issue du 1 ^{er} cycle	A partir de 12 ans	Technique classique 1h30 par semaine + Atelier chorégraphique 1h (sur avis du professeur)	Obligatoire, sous réserve du niveau et de l'investissement
Débutants	A partir de 12 ans	Technique classique 1h30 par semaine avec les élèves de 2 ^{ème} cycle inscrits en parcours complet + Atelier chorégraphique 1h (sur avis du professeur)	Obligatoire, sous réserve du niveau et de l'investissement
Cours « Open » pour les élèves débutants	De 11 à 16 ans	Technique jazz 1h30 par semaine	En accord avec le professeur
Barre à Terre	A partir de 16 ans et sur avis du professeur	1h par semaine	En accord avec le professeur
Adultes non débutants	Élève niveau fin de 2 ^{ème} cycle et sur avis du professeur	Technique classique 3h par semaine avec les élèves de 2 ^{ème} cycle inscrits en parcours complet + Atelier chorégraphique 1h sur avis du professeur	Obligatoire



Nous nous réservons le droit d'ouvrir ou de ne pas ouvrir, de regrouper, tels ou tels cours en fonction des effectifs et des heures d'enseignement.

PARCOURS MODULANT ART DRAMATIQUE : ATELIERS (cursus non diplômé)

L'élève qui souhaite s'inscrire en parcours modulant aura accès à un seul atelier, selon son âge.
(L'intégration à ces cours se fera sur audition en début d'année en cas de demandes trop importantes)

	Age minimal	Cours	spectacles-d'élèves
Pré-ados	12 à 14 ans (11 ans si maturité)	<p>Pré-acquisition des fondamentaux : corps/voix/espace</p> <p>Articulation (prise de conscience du corps, de la voix et son rapport à l'espace).</p> <p>Exploration de l'écriture théâtrale, du dire. Travail sur l'énergie, la présence en scène.</p> <p>Improvisation, masque.</p> <p>Relation au partenaire</p>	Oui. Au moins 1 fois par an
Ados	14 et 17 ans Initiation	<p>Acquisition des fondamentaux : corps/voix/espace/présence scénique/articulation/états/respiration/énergie</p> <p>Rapport au texte dramatique, à sa spécificité et à son interprétation : lecture et jeu par l'exploration du répertoire théâtral</p> <p>Acquisition de la relation aux partenaires.</p> <p>Improvisation, travail de chœur, masque, etc...</p>	Oui. Au moins une fois par an
Adultes : 3 ans maximum	18 ans à Initiation	<p>Acquisition des fondamentaux : corps/voix/espace/présence scénique/articulation/états/respiration/énergie</p> <p>Rapport au texte dramatique, à sa spécificité et à son interprétation : lecture et jeu par l'exploration du répertoire théâtral</p> <p>Acquisition de la relation aux partenaires.</p> <p>Improvisation, travail de chœur, masque, etc...</p>	Oui. Au moins une fois par an

Orientation possible pour les adultes désirant aller au-delà des 3 années d'ateliers :
Inscription en Cycle I après avoir validé une pratique d'atelier de 3 années.

Il est à préciser que cette inscription en cycle I ne sera possible qu'en cas de places disponibles, la priorité étant donnée aux élèves de 16 ans.

PARCOURS BEAUX-ARTS :

Il n'y a pas de cursus diplômant. Un parcours modulant est mis en place :

Le parcours modulant s'étale sur 8 ans au cours desquelles les mêmes enseignements seront suivis régulièrement. L'inscription au parcours modulant donne droit aux enseignements prévus dans le tableau ci-dessous.

A la fin de l'année, une exposition présente l'ensemble des travaux réalisés par les élèves. Les élèves peuvent aussi participer au « Prix des Ateliers des Arts » qui a lieu chaque année.

Des séances dans chaque discipline seront consacrées à la découverte d'exposition ou de l'œuvre d'un artiste.

Parcours modulant adultes et adolescents à partir de 16 ans – Disciplines proposées :

Atelier préparatoire
Expression plastique - Etude
Expression plastique - Projet
Peinture, pratiques diverses
Modelage
Volume (étude)
Volume (projet)
Dessin académique (plâtre)
Dessin académique, modèle vivant
Atelier de scénographie (à partir de 15 ans)



Nous nous réservons le droit d'ouvrir ou de ne pas ouvrir, de regrouper, de regrouper, tels ou tels cours en fonction des effectifs et des heures d'enseignement.

Ateliers libres :

Les « ateliers libres » s'adressent aux élèves ayant terminé le parcours modulant. D'une durée maximale de 4 ans, ils permettent aux élèves de bénéficier de l'infrastructure (ateliers, environnement pédagogique et lieu de ressources) des Ateliers des Arts et de tendre vers plus d'autonomie autour de projets fixés par les enseignants en début d'année.

Une salle sera mise à la disposition des élèves chaque semaine sur 3 créneaux horaires précis : un l'après midi, un en soirée et un le samedi matin. Ces élèves disposeront du modèle vivant 1h30 par mois, les enseignants assureront un suivi (2h) une fois par mois.

Les élèves devront s'impliquer dans les expositions organisées par les « Ateliers des Arts » dans les communes environnantes.

Parcours proposés aux enfants :

Public	Discipline
Eveil (enfants de 5 à 7 ans) (durée de 2 ans)	Peinture + volume + dessin (initiation aux arts plastiques) 1h30
Etude (enfants de 8 à 11 ans) (durée de 3 ans)	Volume + expression plastique (initiation aux arts plastiques) Volume de sept à février 1h30 & Expression plastique de mars à juin : 1h30
Projet (enfants de 12 à 15 ans) (durée de 3 ans)	Expression plastique + volume (initiation aux arts plastiques) Expression plastique de sept à février 1h30 & Volume de mars à juin 1h30
Modelage (enfants de 7 à 12 ans)	Modelage – 1h30

Nous nous réservons le droit d'ouvrir ou de ne pas ouvrir, de regrouper, tels ou tels cours en fonction des effectifs et des heures d'enseignement.

SOUTIEN AUX PRATIQUES AMATEURS SUIVANT LES PLACES DISPONIBLES ET APRES AVIS DE LA DIRECTION ET DES PROFESSEURS.

Un accord de principe pour la mise en place du soutien aux pratiques amateurs pourra être donné au mois d'octobre pour l'année scolaire.

EN MUSIQUE

Dans la logique du passage du statut d'« élève » à celui de musicien amateur autonome, trois propositions de transition sont envisagées :

Soutien à une pratique instrumentale (ou vocale) individuelle sans lien avec les pratiques du CRD : Dans la limite de 5 cours annuels d'une demi-heure, tout musicien peut demander une aide ponctuelle aux enseignants du CRD. L'inscription (paiement) et la prise de rendez-vous passeront par le secrétariat de l'école.

Soutien à une pratique instrumentale collective (un groupe de musique de chambre par exemple) sans lien avec les pratiques du CRD :

Dans la limite de 10 cours annuels d'une demi-heure, tout groupe constitué peut demander une aide ponctuelle aux enseignants du CRD, principalement dans le cadre de la musique de chambre.

L'inscription (paiement) et la prise de rendez-vous passeront par le secrétariat de l'école.

Les prestations des groupes ainsi aidés ou soutenus seront les bienvenues.

Soutien à une pratique instrumentale individuelle pour des élèves ne suivant que les pratiques collectives du CRD :

Dans la limite de 10 cours annuels d'une demi-heure, tout élève inscrit en pratique collective seule peut demander une aide ponctuelle aux enseignants du CRD.

L'inscription (paiement) et la prise de rendez-vous passeront par le secrétariat de l'école.

EN MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIEES

L'élève sortant du cadre du parcours A ou B peut se voir proposer sur 3 années le suivi de sa pratique amateur par le professeur référent et bénéficier si possible de locaux adaptés pour répéter suivant leur disponibilité.

Volume de cours : 8 heures par an dans le cadre du soutien à la pratique amateur.

EN DANSE

En cas de demande d'un soutien en matière chorégraphique, une réponse, tout comme en musique peut être étudiée. Elle pourrait alors suivre le schéma proposé en musique : 5 cours d'une demi-heure par an pour une démarche individuelle, 10 cours d'une demi-heure par an pour une démarche collective.

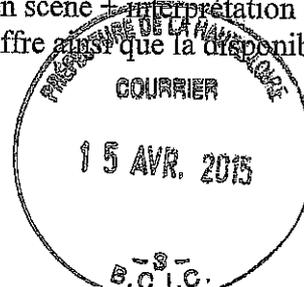
EN ART DRAMATIQUE

Sur avis du professeur ou à l'issue du cycle 2 ou de l'atelier adultes. En cas de demande d'un soutien à une pratique théâtrale, une réponse peut être étudiée. A savoir :

5 fois 1h pour un travail d'interprétation de scène simple (direction d'acteur)

5 fois 2h pour un travail collectif dit d'initiation à la mise en scène + interprétation

Les capacités d'accueil des locaux limiteront les possibilités de l'offre ainsi que la disponibilité du professeur.



EN BEAUX-ARTS

Les anciens élèves des Ateliers, devenus autonomes après un cursus modulant peuvent s'inscrire pour 5 séances de 2h sur une année pour avoir des appréciations, conseils voir soutien par un enseignant dans leurs pratiques artistiques. L'enseignant ne sera pas toujours le même au cours de l'année. Les dates de ces cours collectifs seront fixées en début de chaque année par l'équipe enseignante Beaux Arts du CRD.

Stages :

Les stages ouverts à tous les élèves inscrits aux « Ateliers des Arts » permettent de découvrir de nouvelles techniques qui ne sont pas proposées tout au long de l'année.

LES EVALUATIONS EN MUSIQUE

Toute démarche pédagogique implique une évaluation sériant :

- Les objectifs à atteindre à court, moyen et long terme
- Les moyens permettant d'atteindre ces objectifs
- Les bilans réguliers des travaux menés

Ceux-ci seront pris en compte dans les bilans semestriels.

Ceux-ci ont pour objectif d'informer par écrit les familles (ou les élèves). Ils permettent de décrire les qualités et lacunes des élèves dans de multiples aspects et de constituer un dossier de contrôle continu qui permet, notamment lors d'examens ou de situations particulières, de mesurer la progression et l'investissement de l'élève.

Certaines occasions, en dehors des cours, peuvent être plus spécifiquement dédiées à l'évaluation :

- Les productions publiques et/ou enregistrées
- Les stages ou master-class menés par des enseignants invités
- Les examens de fin de cycle se dérouleront :

Cycle 1 : devant un jury extérieur présidé par le directeur ou son représentant ou par un jury interne présidé par le directeur ou son représentant.

Cycles 2 et 3 : devant un jury extérieur présidé par le directeur ou son représentant.

Ces derniers ne sont mis en place que pour les élèves suivant un cursus complet et après avis du professeur de la spécialité.

Ils comprennent :

Pour la fin de premier cycle :

- 1 UV instrumentale (interprétation de deux œuvres aux caractères différents dont une préparée à partir des 6 dernières semaines de cours). Cette UV peut être organisée dans le cadre d'un concert ou d'un bal.
- 1 UV d'autonomie instrumentale (interprétation d'une pièce travaillée pendant une semaine sans l'aide du professeur et suivi d'un court entretien avec le jury)
- 1 UV de Formation musicale (oral et écrit)
- 1 UV de pratique collective validée par une présence régulière jusqu'à obtention de l'attestation de fin de cycle.

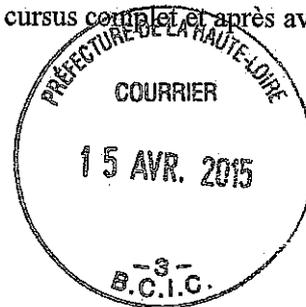
Il n'est pas obligatoire de passer toutes les UV la même année. Le certificat de fin de cycle ne sera cependant délivré qu'à l'obtention des quatre UV.

Pour la fin de second cycle :

- 1 UV instrumentale (interprétation de deux œuvres aux caractères différents dont une préparée à partir des 6 dernières semaines de cours). Cette UV peut être organisée dans le cadre d'un concert ou d'un bal.
- 1 UV d'autonomie instrumentale (interprétation d'une pièce travaillée en loge une demi-heure sans l'aide du professeur et suivi d'un court entretien avec le jury)
- 1 UV de Formation musicale (oral et écrit)
- 1 UV de pratiques collectives validée par le conseil de classe ou pédagogique.

- 1 U.V optionnelle sur un projet particulier pourra être validée par le conseil de classe ou pédagogique.

Il n'est pas obligatoire de passer toutes les UV la même année. Le certificat de fin de cycle ne sera cependant délivré qu'à l'obtention des quatre UV.



Pour la fin de troisième cycle de formation à la pratique amateur (Certificat d'Études Musicales) :

1 UV instrumentale (interprétation de morceaux d'une durée totale de 15 à 20 mn, de caractères différents dont un préparé à partir de 6 dernières semaines de cours). Cette UV peut être organisée dans le cadre d'un concert ou d'un bal.

1 UV d'autonomie instrumentale (interprétation d'une pièce travaillée en loge une demi-heure sans l'aide du professeur et suivit d'un cours entretien avec le jury)

1 UV de musique de chambre (interprétation de deux morceaux aux caractères différents). Cette UV peut être organisée dans le cadre d'un concert ou d'un bal.

1 UV d'autonomie en musique de chambre (interprétation d'une pièce travaillée en groupe pendant deux semaines sans aide du professeur et suivi d'un court entretien avec le jury)

1 UV de Formation musicale.

1 UV de pratiques collectives validée par le conseil de classe ou pédagogique.

1 U.V sur un projet particulier pourra être validée par le conseil de classe ou pédagogique.

Il n'est pas obligatoire de passer toutes les UV la même année. Le certificat de fin de cycle ne sera cependant délivré qu'à l'obtention des sept UV.

Les dossiers d'évaluation continue seront consultés lors des délibérations de chaque épreuve.

Pour la fin de troisième cycle de formation pré-professionnelle (Diplôme d'Études Musicales) :

1 UV instrumentale (interprétation de morceaux d'une durée totale de 20 à 30 mn, de caractères différents dont un préparé à partir des 6 dernières semaines de cours). Cette UV peut être organisée dans le cadre d'un concert ou d'un bal .

1 UV d'autonomie instrumentale (interprétation d'une pièce travaillée en loge une demi-heure sans l'aide du professeur et suivit d'un cours entretien avec le jury)

1 UV de musique de chambre (interprétation de deux morceaux aux caractères différents). Cette UV peut être organisée dans le cadre d'un concert ou d'un bal .

1 UV d'autonomie en musique de chambre (interprétation d'une pièce travaillée en groupe pendant deux semaines sans aide du professeur et suivi d'un court entretien avec le jury)

1 UV de Formation musicale (oral et écrit) : UV de CEM obtenue avec au minimum une mention Bien.

1 UV de pratiques collectives validée par le conseil de classe ou pédagogique.

1 U.V sur un projet particulier pourra être validée par le conseil de classe ou pédagogique.

Concernant le DEM en Musiques actuelles amplifiées, il sera composé de 5 U.V décrites plus bas.

Il n'est pas obligatoire de passer toutes les UV la même année. Le certificat de fin de cycle ne sera cependant délivré qu'à l'obtention des sept UV.

Les dossiers d'évaluation continue seront consultés lors des délibérations de chaque épreuve.

Les UV peuvent être validées sur plusieurs années scolaires.

Des équivalences seront prévues pour les enseignements de culture, analyse, harmonie, Formation Musicale : UV similaire en CRD ou CRR, UV de 2^{ème} année de faculté de musicologie.

LES EVALUATIONS EN DANSE

Toute démarche pédagogique implique une évaluation sériant :

- Les objectifs à atteindre à court, moyen et long terme
- Les moyens permettant d'atteindre ces objectifs
- Les bilans réguliers des travaux menés

Ceux-ci seront pris en compte dans les bilans semestriels.

Ceux-ci ont pour objectif d'informer par écrit les familles (ou les élèves). Ils permettent de décrire les qualités et lacunes des élèves dans de multiples aspects et de constituer un dossier de contrôle continu qui permet, notamment lors d'examens ou de situations particulières, de mesurer la progression et l'investissement de l'élève.

Certaines occasions, en dehors des cours, peuvent être plus spécifiquement dédiées à l'évaluation :

- Les productions publiques et/ou enregistrées
- Les stages ou master-class menés par des enseignants invités
- Les examens de fin de cycle se dérouleront :

Cycle 1 : devant un jury extérieur présidé par le directeur ou son représentant ou par un jury interne présidé par le directeur ou son représentant.

Cycles 2 et 3 : devant un jury extérieur présidé par le directeur ou son représentant.

Ces derniers ne sont mis en place que pour les élèves suivant un cursus complet et après avis du professeur de la spécialité.

Ils comprennent :

Pour la fin de premier cycle

1UV portant sur une variation imposée dans la ou les techniques dominantes
1UV de formation musicale danseurs

Pour la fin de deuxième et troisième cycle

1UV portant sur une variation imposée dans la technique dominante
1UV de composition chorégraphique dans la technique dominante (choix des musiques, costumes...)
1UV optionnelle portant sur une variation imposée dans la technique complémentaire
1 U.V optionnelle sur un projet particulier pourra être validée par le conseil de classe ou pédagogique.



LES EVALUATIONS EN ART DRAMATIQUE

Contrôle continu évaluant les critères suivants :

- ❖ Corps/espace/énergie
- ❖ Voix/articulation
- ❖ Interprétation
- ❖ Culture artistique

Ateliers : contrôle continu à l'aide du bulletin semestriel

Cycles 1 et 2 : contrôle continu par les professeurs d'art dramatique de chant et de danse et évaluation par un collège pédagogique convoqué lors de la présentation des élèves en travaux ainsi qu'une évaluation ponctuelle par des artistes intervenants lors des master-classes.

LES EVALUATIONS EN BEAUX ARTS

Toute démarche pédagogique implique une évaluation sériant :

- Les objectifs à atteindre à court, moyen et long terme
- Les moyens permettant d'atteindre ces objectifs
- Les bilans réguliers des travaux menés

Ceux-ci seront pris en compte dans les bilans semestriels pour les élèves jusqu'à 15 ans.

Ceux-ci ont pour objectif d'informer par écrit les familles (ou les élèves). Ils permettent de décrire les qualités et lacunes des élèves dans de multiples aspects et de constituer un dossier de contrôle continu.

PASSAGE D'UN CURSUS DIPLOMANT A UN PARCOURS MODULANT ET INVERSEMENT

Tout élève doit faire le choix en début d'année scolaire de la scolarité qu'il souhaite suivre pour l'année à venir.

Il a néanmoins la possibilité à chaque rentrée scolaire de changer de système selon les modalités suivantes :

Passage du cursus diplômant au parcours modulant : acceptation automatique en fonction du niveau de formation musicale sauf en art dramatique

Passage du cursus diplômant au soutien à la pratique amateur : acceptation automatique sous réserve de places disponibles.

Passage du parcours modulant au soutien à la pratique amateur : acceptation automatique sous réserve de places disponibles.

Passage du parcours modulant ou du soutien à la pratique amateur au cursus diplômant :

Le dossier de l'élève sera étudié par le conseil pédagogique ou de classes permettant d'évaluer où il se situe afin de déterminer précisément quel cycle, quel atelier chorégraphique, quelle technique complémentaire, quel orchestre ou quel cours de Formation Musicale lui convient le mieux. Il intégrera alors le cursus diplômant au niveau qui est le sien dans les différentes disciplines.



ENTREE EN CYCLE 3 EN MUSIQUE DE FORMATION A LA PRATIQUE AMATEUR (Certificat d'Études Musicales)

L'entrée dans ce cycle au sein de chaque discipline, se fera après l'obtention d'une mention bien à l'unité de valeur correspondante du Brevet d'Études Musicales.

ENTREE EN CYCLE 3 EN MUSIQUE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE (Diplôme d'Études Musicales)

L'accès au cycle spécialisé peut se faire après avis du conseil pédagogique ou de classe et :

- à l'issue du second cycle après obtention du B.EM avec mention Bien et la présentation à l'examen d'un morceau au choix adapté à l'entrée dans ce cycle
ou
- à l'issue du troisième cycle de formation à la pratique amateur et l'obtention du C.E.M avec mention Bien.
ou
- étude du dossier par le conseil de classe ou pédagogique pour un nouvel élève.

La formation comprendra les modules suivants :

- Formation instrumentale 1h hebdomadaire
 - Musique de chambre 1h hebdomadaire
 - Orchestre/Chœur/Danse 2h hebdomadaires

 - Formation Musicale 2h hebdomadaires.
 - Réalisation d'un projet (spectacle, conférence, travail personnel) présenté en public
- Tutorat d'élèves de 1^{er} ou second cycle ou en parcours libre, comprenant le suivi de certains cours du jeune élève, le soutien en pupitre d'orchestre, l'aide au travail personnel.
- Initiation à la direction d'ensemble et/ou à l'accompagnement
 - Culture/Analyse/Harmonie

DEM en musiques actuelles amplifiées.

Philosophie Générale et définitions :

Philosophie Générale :

Le DEM en musiques actuelles amplifiées proposé n'a pas vocation à créer de supers instrumentistes hyper spécialistes, mais bel et bien de former des musiciens ouverts et compétents, aussi bien dans leur spécialité que dans d'autres esthétiques, courants musicaux ou techniques diverses et variées. La suite du parcours professionnel et musical des stagiaires entrant induit aussi une culture élargie et des domaines de compétences très vastes.

Nous proposons donc une entrée en musiques actuelles amplifiées sans spécialisation instrumentale. Le DEM délivré, même s'il aura une dominante instrumentale, sera un DEM en musiques actuelles amplifiées. Cette entrée se fera par le filtre des projets portés tout au long de la formation, notamment par le biais des deux UV de projet.

Les cours dispensés tout au long de cette formation seront élaborés en fonction des compétences acquises et non acquises des stagiaires entrant. Par exemple, un élève entrant en clavier par le biais de son projet principal n'aura pas forcément besoin de beaucoup de cours de claviers dans son esthétique de prédilection. En revanche, il aura besoin de développer des compétences dans bien d'autres domaines, que l'équipe pédagogique du Triton pourra lui apporter (compétences multi-instrumentales, esthétiques et stylistiques, rythmiques, théoriques, culturelles...).

C'est dans cet esprit que nous construirons chaque parcours en planifiant chaque année, en étroite relation avec le stagiaire, les différents cours qu'il aura besoin de suivre pour approfondir ses projets musicaux et sa culture musicale générale. Ces cours pourront être des face à face pédagogiques, des interventions en répétitions (UV1 et 2), des cours théoriques en groupe (notamment dans le cadre de l'UV3), des modules extérieurs (ateliers fédérateurs, conférences). Ce planning pourra comporter des phases de travail autonomes (écriture d'exposés, de dossiers) et des phases de mise en situation réelles (interventions en tutorat sur un groupe du parcours A, interventions sur d'autres écoles). La planification du travail se fera par séquences de 5 à 10 semaines (périodes entre les vacances scolaires) et chaque séquence sera ponctuée par un bilan et une évaluation lors de rencontres planifiées entre les stagiaires et l'équipe pédagogique au complet.

L'entrée pédagogique se fera par le filtre des esthétiques liées aux musiques actuelles. 4 grands groupes d'esthétiques sont ciblés : rock et dérivés, blues/funk/soul/dérivés du jazz, musiques du monde, musiques électroniques. Chaque séquence (notamment dans l'UV 3) sera organisée autour d'un de ces champs esthétiques.



Définitions :

UV1 : Projet d'approfondissement esthétique :

Le stagiaire monte pour l'occasion (ou poursuit si c'est déjà engagé) un projet dans son univers personnel, dans sa bulle créative et artistique (évidemment en lien avec les musiques actuelles amplifiées, cela va de soi). Un créneau est choisi pour lui et sa formation dans le cadre proposé par le triton (MPT de Chadrac et studios du CRD) ou dans un cadre annexe si ce cadre lui convient mieux. Des interventions ponctuelles dans la répétition seront planifiées avec l'équipe pédagogique du Triton pour répondre aux besoins immédiats et à long terme du projet. Pour ne pas avoir besoin d'intervenir systématiquement en groupe sur des problématiques de conduite de projet ne concernant que le stagiaire, une heure de suivi UV 1* est mise en place dans le planning. Attention, si un stagiaire répète chez lui ou en tout cas en dehors du dispositif, il lui faudra venir sur place avec son groupe pour les interventions ciblées (qui seront peut-être rares ou par gros blocs de plusieurs heures, voire journées, mais qui existeront quand même !), ceci nécessitera donc de la part du stagiaire une organisation sans faille.

* voir plus bas SUIVI UV 1.

UV2 : Projet de découverte esthétique :

Le stagiaire doit monter un deuxième projet dans une esthétique non seulement différente, mais éloignée de son esthétique principale. Cette esthétique pourra évoluer, voire changer, tout au long du parcours. Le jour de répétition de ce projet (le mardi) a été déterminé et bloqué 1- pour que les stagiaires puissent puiser entre eux des ressources instrumentales pour compléter humainement ce projet, et 2- en fonction des jours de disponibilité de chaque professeur de l'équipe. En effet, chaque professeur interviendra 1h30 sur la répétition de 3h de cette UV 2, et ce chaque semaine. Si jamais un candidat à la formation veut organiser cette répétition sur un autre jour que le mardi, ce ne sera possible que s'il trouve bien ses musiciens accompagnant et si chaque professeur de l'équipe est disponible pour intervenir 2 semaines sur 3 sur son créneau.

UV3 : Enrichissement culturel, esthétique et technique :

Au sein d'un groupe formé par les stagiaires entre eux, les intervenants vont aborder divers points culturels et théoriques, toujours en lien plus ou moins direct avec l'esthétique abordée. Le fonctionnement en groupe constitué permettra de toujours pouvoir mettre en pratique musicale directe les éléments abordés, qu'ils soit théoriques, harmoniques, esthétiques, rythmiques, culturels. Un **listing de compétences** (non exhaustif) de l'équipe du triton permet de voir plus précisément ce qui pourra être abordé .

UV 4 : Environnement technique :

L'UV 4 est une UV technique qui consistera en 1 semaine de stage (par an) en studio d'enregistrement. La prise de son, le mixage et le mastering, l'outil de MAO (protocols) en configuration d'enregistrement y seront abordés.

UV5 : Apprentissages annexes :

Le stagiaire peut* suivre un enseignement optionnel au sein des différents ateliers proposés par le CRD (orchestres, harmonie jazz et musiques actuelles, harmonie classique, formation musicale 2ème ou 3ème cycle). Il faudra évidemment choisir cet enseignement en fonction des besoins réels des stagiaires.

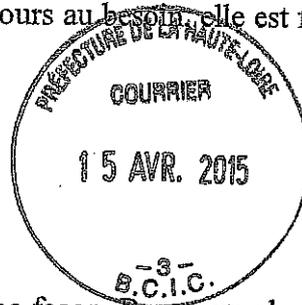
* le caractère optionnel ou obligatoire n'est pas encore décidé en fonction de plusieurs paramètres : surcharge d'emploi du temps, possibilités d'intégrations dans les pratiques collectives déjà engagées en Janvier. Cela reste à déterminer...

Cours individuel :

1 heure par semaine est prévue (sur deux créneaux) pour pouvoir intervenir avec un stagiaire sur des problématiques individuelles liées à son ou ses instruments et matériels utilisés au sein de ses diverses pratiques. Cette heure sera utilisée pour permettre au stagiaire de perfectionner son instrument principal dans son esthétique dominante ou secondaire. Elle sera aussi utilisée pour développer une compétence multi-instrumentale dans un autre domaine que celui du stagiaire (clavier, guitare, batterie/percussions ou basse pour un chanteur par exemple). Les cours seront organisés en début de séquence pour toute la séquence.

Heure ressource :

Sur ce créneau, tous les professeurs du triton sont disponibles pour répondre (avec un minimum d'anticipation bien sûr) à toute demande, question, que ce soit en lien avec vos projets, vos cours, vos rédactions, vos doutes, et bien d'autres choses qui peuvent se produire tout au long de votre parcours. Cette heure peut se transformer en heure de renforcement de cours au besoin. Elle est faite et placée pour apporter de la ventilation au planning !



Heure de suivi UV1 :

Nous l'avons vu plus haut, l'UV 1 ne sera pas suivie de la même façon. Beaucoup plus d'autonomie dans la répétition et la gestion de ce projet est demandée aux stagiaires. Cela n'exclut pas, bien au contraire, qu'en dehors d'interventions pédagogiques ponctuelles au sein des répétitions, des besoins apparaissent dans la gestion, la direction artistique, la scène, l'apport de nouveaux éléments, la communication, etc. 1 heure de suivi régulière est donc mise en place pour pouvoir aborder et accompagner sur chaque séquence ce projet principal. Comme le reste des UV de ce DEM, ce suivi sera organisé pour chaque séquence en fonction des besoins et attentes exprimés (par les stagiaires et par l'équipe pédagogique) lors de la journée d'évaluation.

Séquence :

Une séquence correspond au nombre de semaines situées entre deux périodes de vacances scolaires. Elle peut varier de 5 à 10 semaines. Dans le cas d'une séquence longue, celle-ci sera divisée en deux. Chaque séquence sera ponctuée par une journée d'évaluation, de diagnostic et de détermination de la séquence suivante. Cette journée d'évaluation sera organisée sur la journée du jeudi en remplacement des cours UV 3. L'entrée dans chaque séquence sera organisée par esthétique pour l'UV 3. Cette entrée pourra ou non déteindre sur les autres cours de la séquence.

Dispositifs exceptionnels :

Les stagiaires peuvent être incités à suivre des modules à l'extérieur du planning de cours (ateliers fédérateurs du Solima).

Ils seront bien sûr aussi amenés à se produire sur scène tout le long de leur parcours.

Des interventions seront planifiées (sur une séquence de travail) dans les groupes pédagogiques du Triton (parcours A – premier cycle) dans le but de travailler le repiquage, l'arrangement, les outils de communication au sein d'un groupe. Ces interventions seront encadrées et évaluées par le professeur accompagnant du groupe en question.